Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1948)

Heft: 4

Rubrik: Rapports des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

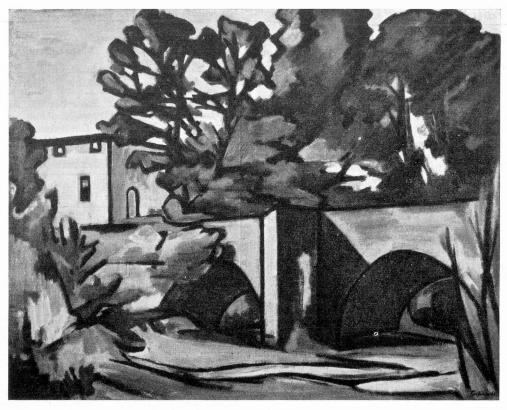
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



ART SUISSE

Ciolina, Bern

« Alte Brücke » (Provence) 1941 (Gris/ocre/vert.) Kunstmuseum Bern

Rapports des sections.

Section de Genève — Depuis l'assemblée générale annuelle de 1947 notre section ne s'est réunie que quatre fois. Ce n'est pas beaucoup, même si l'on considère que, en raison de réunions plus espacées, la participation à celles-ci a été relativement élevée, ce qui semble être le cas. Peut-être peut-on dire, également, que ces séances ont permis chaque fois un tour d'horizon assez complet, à la suite des ordres du jour préparés par le comité qui, lui, a tenu 8 séances... A vous d'apprécier, chers collègues. Au demeurant, il semble bien que le nouveau comité que vous allez désigner devra envisager que soit augmenté le nombre des assemblées de la section lequel, par exemple, pourrait être porté à 6 annuellement.

Il n'y a pas eu d'événements importants durant l'exercice qui vient de s'écouler. On peut cependant rappeler le rôle moral, mais très effectif, joué par notre section à l'occasion du concours de mosaïque institué par l'Etat de Genève pour la décoration du passage des Barrières. Plusieurs de nos membres ont figuré parmi les lauréats de ce concours.

L'assemblée annuelle de la société à Sion fut un magistral succès: site admirable, soleil, folklore, danses, fendant, râclette, tout contribua à la réussite de ces deux belles journées.

Après la séance administrative du 9 octobre de l'an dernier, notre collègue Ryter nous a fait une conférence sur la musique. Un peintre parlant de musique est toujours extrêmement intéressant à entendre, surtout s'il s'agit d'un artiste comme Ryter qui excelle dans l'exégèse et aime la clarté. Ryter continuera et votre président en a profité pour demander à tous ceux qui ont quelque chose à dire (ils sont nombreux mais parfois timides) de nous apporter cela, tout chaud, tout bouillant, sous forme de causerie, à la première

L'estampe 1947 a été demandée à notre collègue Goerg-Lauresch. On vient de l'offrir à nos membres passifs qui s'en déclarent enchantés.

André Aeberhard, Paul Rickenbacher, Jos. Gautschi et Willy Suter, peintres, ont été acceptés par la section qui a préavisé en leur faveur. Ils seront candidats quand ils enverront des œuvres à Berne pour être soumises au jury.

A. GUYONNET.

Section de Paris. — L'année 1947 n'a pas encore permis à la section de reprendre son activité d'antan, mais quelques uns de nos membres ont pu, grâce à la dérogation au change obligatoire, faire un séjour d'information et de prise de contact à Paris, ou y travailler pendant quelques mois. Nous espérons que les accords monétaires entre la France et la Suisse, actuellement en préparation, feront tomber également les barrières douanières, les obligations de change et les contrôles à l'exportation qui empêchaient avant tout nos artistes à séjourner à Paris autrement qu'en étudiants ou en touristes.

En ce cas notre section de Paris renaîtra certainement et réunira à nouveau les artistes suisses désirant rester en contact avec les compatriotes à Paris et avec la vie artistique en Suisse.

Nous pensons qu'il sera possible alors de trouver un mode pour faire participer nos membres à Paris à la Caisse de maladie pour artistes suisses.

E. Hubert.



